



Auteur	SJ
Date	08/07/22

COMPTE RENDU

Réunion des conseils de hameaux

23 juin 2022 / salle du conseil municipal

Diffusion

A : Conseils de hameaux, Françoise Berthoud, Cécile Conry, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet, Brigitte Dulong, Frédéric Cuchet, Michel Stouff, Jean-Marc Abramowitch, Stéphanie Rousseau-Mégret

Copie : Peggy Briand, Gilles Duvert, Gabriel Gandini, Estelle Gignoux, Gérald Giraud

Présents :

- Croix de Pinet : Louis Janodet, Audrey Modelo
- Pinet : Cathy David, Catherine Odru
- Saint Nizier : Claude Chevrier, Yves Chouanard
- Le Bouloud : Jacques Feppon
- Villeneuve : Daniel Buggia, Robert Canavesio, Henri Fontaine
- Elus : Jean-Marc Abramowitch, Juliette Blanchet, Cécile Conry, Gabriel Gandini, Gérald Giraud
- Services municipaux : Sylvie Jacob, Stéphanie Rousseau-Mégret, Michel Stouff

Introduction de Gérald Giraud et présentation du sujet du jour : sécurité et vitesse. Ce thème sera abordé au prochain bulletin municipal qui sera distribué avant l'été.

Présentation des missions du service de la police pluri-communale par Michel Stouff :

6 agents 7 jours/7 et 24 h/24 pour une population d'environ 10 000 habitants sur les 2 communes, représentant 50 km².

Le service fonctionne en partenariat avec la gendarmerie (Domène - Villard-Bonnot pour Saint-Martin d'Uriage et Vizille pour Vaulnaveys-le-Haut). Un poste d'été s'installe pour juillet-août.

La PM est présente aux entrées-sorties des écoles des Petites Maisons, parfois aussi à Pinet et Notre Dame et présente également à l'école de Vaulnaveys-le-Haut.

Le service assure l'opération tranquillité vacances et des tournées de surveillance sur l'ensemble du territoire, des contrôles routiers, intervient pour des cambriolages, vols, dépôts sauvages de déchets, divagation des animaux, interventions sur accidents, chutes d'arbres...

80% des sollicitations pour la commission sécurité concernent la vitesse et le bruit.

Présentation des missions des services techniques par Stéphanie Rousseau-Mégret :

Les services techniques assurent un soutien à la Police pluri-communale pour des sécurisations des axes routiers, participent à des actions de déblaiement, gèrent l'entretien et la viabilité des axes routiers, le déneigement et les aménagements sur des projets politiques (ex voie verte).

Les services sont aussi concernés lors des alertes vigilance (préfecture) et le PIDA (plan d'intervention de déclenchements des avalanches).

Réponses aux demandes générales concernant :

* le gravillonnage :

Il s'agit d'une solution efficace pour faire durer la viabilité des routes, il faut que le gravillon reste en place un moment pour combler les trous, la campagne dure de mi-mai à début juin. Le surplus est nettoyé par les services techniques. Cette opération est renouvelée tous les ans sur l'ensemble de la commune (après repérage par les services sur les 60 km de voirie), pour un budget de 40 000 €/an. Des panneaux de signalisation sont positionnés pour prévenir les usagers avant les zones concernées.

* la prévention des cambriolages :

Une communication aux habitants est faite régulièrement concernant les opérations de la police municipale et la sensibilisation aux modes opératoires pour les cambriolages.

L'opération tranquillité vacances est activée lorsque les habitants signalent leur absence, quelque soit la durée, via le formulaire sur le site web. Des patrouilles de la police et des gendarmes sont organisées, en période de vacances mais aussi tout au long de l'année.

Michel Stouff rappelle qu'en 2012, sur St Nizier, l'opération « voisins vigilants » a été testée. Aujourd'hui il existe un « dispositif de participation citoyenne » pour remonter les informations au service avec une liste de diffusion de 140 noms. La police pluri-communale est joignable par mail et surtout par téléphone en cas d'urgence (ligne fixe transférée sur la patrouille). De nuit, il est préférable de privilégier le contact avec la gendarmerie qui patrouille de 19 à 7h.

Cette liste de diffusion a reçu l'accord du procureur et la gendarmerie est informée également de ce qui est indiqué dans le cadre de ce dispositif.

M. Janodet propose d'élargir à un groupe whatsapp.

Cécile Conry précise qu'il faut aussi être vigilant à ce que les informations transmises soient en accord avec les objectifs de la liste de diffusion (protection des données) et ne soient pas non plus anxiogènes pour les membres de ce type de groupe. Un accord des membres est donc nécessaire.

Michel Stouff indique environ 30 cambriolages/an. Les chiffres sont présentés régulièrement et il ressort que sur les 17 communes du groupe de gendarmerie de Domène, Saint-Martin d'Uriage est plutôt dans la partie basse en nombre de cambriolages. Cela concerne principalement des vols de bijoux, argent, high tech, vélos, motos.

* la vitesse et le contrôle routier :

Michel Stouff précise que c'est un problème récurrent sur toute la commune, pas uniquement sur la RD. Un matériel de comptage est mis au minimum 1 semaine sur certains secteurs pour des relevés de vitesse. Il s'agit de boîtiers discrets et autonomes qui repèrent la vitesse et le gabarit des véhicules. Il n'y a pas de prise de photo. Des contrôles ponctuels sont réalisés, dans un but pédagogique majoritairement.

De nombreux comptages ont déjà été faits sur Champ Ruti, route de Venon, Corps, Villeneuve, Bouloud, ... Au moins 80 % des automobilistes roulent normalement et 3 % sont au contraire en vitesse excessive.

L'objectif est bien de respecter les limitations de vitesse devant chez soi mais aussi sur l'ensemble de la commune (et sur tout le réseau routier) !

Sur Pinet, la circulation des enfants est difficile :

→ sujet pour la commission sécurité, traitement différent s'il s'agit d'une route départementale ou communale. Les services techniques doivent connaître les relevés pour adapter l'aménagement et le chiffrer.

→ un projet d'acquisition est en cours, si le propriétaire ne donne pas son accord il faut mettre en place une procédure d'expropriation pour que la commune puisse intervenir.

Une priorisation des demandes de tous les hameaux est nécessaire.

Des camions de société, comme Lély ou RAS, roulent particulièrement vite. → Obligation de constater pour une verbalisation, la PM va contacter les entreprises pour un rappel à l'ordre.

Il n'y a pas assez de places de parking autour de l'école, et aux heures d'entrée-sortie beaucoup de véhicules se garent le long de la route. La circulation et les manoeuvres sont difficiles et accidentogènes.

Sur St Nizier, le portique pour l'accès à Champ Ruti est toujours ouvert → effectivement, mais cela fait suite à des actes de vandalismes et pour le moment la n^{ième} remise en état n'est pas validée. D'autres systèmes existent mais ils fermeraient totalement la route aussi pour des véhicules de sécurité (pompiers, déneigement...). Le budget déjà mis dans ce portique sera calculé.

Il y a un problème lié aux personnes qui suivent les indications des GPS, ne faudrait-il pas mettre des panneaux de limitation de gabarit ? → Ces panneaux sont en place. Concernant de dérèglement sur les GPS, la mairie est déjà entrée en contact avec les entreprises mais celles-ci ne souhaitent pas apporter de modification à leurs cartes. Il n'est pas possible de classer cette voie en "interdit sauf riverains" tout en laissant passer les habitants de Saint-Nizier, Pinet, Corps, La Croix de Pinet ... L'arrêté, s'il est pris, doit être respecté strictement.

Précision de Michel Stouff : les véhicules hors tonnage sont verbalisés systématiquement mais pour 38 € seulement, ce n'est pas vraiment dissuasif.

* Comptage :

Les conseils de hameaux sont invités à transmettre aux services techniques les lieux et motifs de demandes de relevés du trafic (nombre, type et vitesse) pour organiser le travail (attention, moins d'agents, donc surcharge de travail à prendre en compte).

Réponses apportées aux demandes des conseils de hameau :

Concernant les réponses apportées, les services essaieront d'être plus précis.

Les conseils de hameaux seront informés des visites de terrains et pourront participer selon leurs disponibilités.

Concernant les demandes spécifiques à chaque conseil de hameau, il est préférable d'organiser des RV avec les services techniques et la commission sécurité. Des rendez-vous ont été pris pour Saint-Nizier (23/08/2022 à 14h), Villeneuve (28/06/2022 à 10h) et Pinet (date à définir).

Les conseils de hameaux sont invités à transmettre aux services techniques les lieux et motifs de demandes de relevés pour organiser le travail (attention, moins d'agents, donc surcharge de travail à prendre en compte).

Elus référents : validation des conseils de hameaux.

Information concernant les CdH sur les panneaux de la commune :

Des affiches avec les cartes des conseils de hameaux et les coordonnées sont à préparer pour affichage sur tous les panneaux de la commune. Les élus feront une proposition (après récupération de l'affichette réalisée sur Saint Nizier).

Propositions faites pour relai dans les CdH :

Cécile Conry présente différentes propositions.

- possibilité de solliciter les ambassadeurs de l'énergie pour organiser une balade thermographique à l'échelle d'un hameau, avec prêt d'une caméra thermique à l'issue de la balade et selon planification réalisée au sein du groupe. L'objectif est d'avoir une première approche de la qualité thermique de son habitation et des conseils de premiers niveaux avant orientation vers le point info-énergie pour continuer la démarche d'amélioration de son habitat. (cf article en page 6 du bulletin municipal n° 200, en page 10 du bulletin n° 201, en page 11 du bulletin n° 206)
contact : smu.ambassadeurs-energie@orange.fr
- possibilité de solliciter des animateurs de la fresque du climat pour organiser un atelier scientifique, collaboratif et ludique d'une dizaine de personnes pour mieux comprendre le réchauffement climatique. L'animation de chaque atelier repose sur un jeu de cartes et des contenus mis au point à partir des informations les plus récentes émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (cf article en page 16 du bulletin municipal n° 205)
contact : fresqueduclimat.smu@gmail.com
- participation à la lutte contre les chenilles processionnaires avec l'appui d'un arrêté municipal. Jean Malot a initié un projet citoyen sur ce sujet, avec notamment des objectifs de réalisation d'une cartographie de l'ampleur du problème et information des propriétaires concernés. De plus, dans le cadre de ce projet, une proposition est faite de mettre à disposition des conseils de hameau un échelilloir à faire circuler auprès des habitants concernés. Il est à noter que depuis la parution de l'arrêté, des dispositions nationales ont été prises (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045668409?datePubli=>). Si vous souhaitez participer à cette action ou relayer l'existence de ce projet citoyen auprès des habitants du hameau, contacter Jean Malot. (cf article en page 9 du bulletin municipal n° 198, en page 5 du bulletin n° 199, en page 8 du bulletin n° 204)

contact : malot.j@wanadoo.fr

- participation à la lutte contre la renouée du Japon (plante extrêmement invasive). Un projet est en cours d'élaboration avec les services de la commune, une porteuse de projet citoyen et l'association des sentiers, pour définir notamment les conditions d'élimination de cette plante après coupe ou arrachage. L'absence de solution "sûre" à l'heure actuelle ne nous permet pas de lancer réellement le projet à grande échelle. Une expérimentation de séchage avant brûlage est en cours devant la maison des associations. L'objectif, une fois les conditions réunies, est de mobiliser les citoyens pour éliminer les foyers naissants et fixer les foyers installés. Cependant, l'association des sentiers se propose de mettre à jour une carte recensant tous les lieux de présence de la renouée sur la commune et vous remercie de lui envoyer les lieux où vous avez repéré de la renouée (cf article en page 21 du bulletin municipal n° 205).

contact : smusentiers@yahoo.fr

- appel à manifestation d'intérêt pour la participation à une réserve civique. La commune, dans le cadre de la révision de son plan communal de sauvegarde, réfléchit à la constitution d'une réserve civique, afin de se préparer à des événements météorologiques extrêmes, des situations sanitaires exceptionnelles,... (cf article en page 17 du bulletin municipal n° 207). Vous trouverez des informations sur ce sujet via ce site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/jeuxaidergouvfr-par-la-reserve-civique>

contact : frederic.cuchet@mairie-smu.fr + francoise.berthoud@mairie-smu.fr

- appel à manifestation d'intérêt pour la participation au développement du covoiturage sur la commune. Un projet citoyen a vu le jour pour augmenter la part du covoiturage auprès des habitants de la commune. Le hameau du Bouloud réalise actuellement un essai avec l'application Mov'ici (cf article en page 5 du bulletin municipal n° 207 - juliette.blanchet@mairie-smu.fr). Une enquête sur les déplacements est aussi projeté par un groupe d'habitants dans le cadre du Plan Climat. Si vous souhaitez vous inscrire dans ce projet, l'articulation se fait actuellement via les élus ci-dessous à l'heure actuelle.

contact : hubert.jeanson@mairie-smu.fr + francoise.berthoud@mairie-smu.fr

Proposition du focus pour la prochaine réunion = déchets : déchets fermentescibles, bruit lors de la collecte, positionnement des PAV

Date prochaine réunion :	Courant octobre/novembre
--------------------------	--------------------------